

**Direction de la Stratégie  
Département Pilotage et Innovation**

Affaire suivie par : Debora Bourges  
Chargée de missions Innovation

Madame, Monsieur,

Courriel : [debora.bourges@ars.sante.fr](mailto:debora.bourges@ars.sante.fr)  
Téléphone : 02 38 77 39 01  
Télécopie : 02 38 54 46 03

Date :

**Objet : Information article 51**

Madame, Monsieur,

Plusieurs constats actuels rendent nécessaire l'évolution de l'organisation et du fonctionnement de notre système de santé. La transition épidémiologique, le cloisonnement des organisations et des financements, le cadre budgétaire contraint et des modalités de financement pas toujours adéquates sont autant de raisons de rechercher de nouvelles solutions à travers **l'innovation**.

C'est pourquoi le **Projet régional de santé 2018-2022** porte l'ambition de mettre en place un écosystème régional favorable à l'innovation, permettant à tout acteur de la région de développer de nouvelles initiatives. Comme développé dans le chapitre innovation du Schéma régional de santé, il s'agit de détecter puis accompagner les initiatives locales les plus pertinentes afin de les porter à la connaissance des acteurs publics comme privés susceptibles de contribuer à faire grandir ces initiatives (acteurs de santé de la région, financeurs...), et les mettre en relation avec des partenaires.

**L'article 51** de la Loi de financement de la sécurité sociale de 2018, **complété par le décret du 21 février 2018**, a ainsi créé un cadre expérimental pour encourager, accompagner et accélérer le déploiement de nouvelles organisations en santé et de nouveaux modes de financement.

Pour être éligibles, les projets d'expérimentation doivent déroger à au moins une règle de financement ou d'organisation de droit commun, la liste des dérogations autorisées étant prévue dans la loi. De plus, ils seront appréciés au regard des critères suivants : faisabilité, reproductibilité, caractère innovant, efficience (plus de qualité avec moins de coûts). Toute personne morale peut déposer un projet. Nous vous invitons donc à vous saisir de cette opportunité et à communiquer sur le sujet.

Les acteurs portant un projet local d'expérimentation pourront le faire remonter à l'ARS Centre-Val de Loire, les projets nationaux étant à adresser au rapporteur général du dispositif, placé directement auprès de la ministre. Les expérimentations relatives aux produits de santé ou dispositifs médicaux ne pourront se faire qu'au niveau national et non au niveau régional.

Les projets à destination de l'ARS Centre-Val de Loire sont à nous adresser à l'adresse suivante : [ARS-CVL-ART51@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-ART51@ars.sante.fr), que vous pouvez également utiliser pour toute question.

Les porteurs de projet peuvent également s'inscrire dans l'un des trois **Appels à manifestation d'intérêt (AMI)** nationaux **avant le 31 juillet 2018.**

Ces **AMI** font l'objet d'une démarche reposant sur une logique de volontariat et de co-construction avec les acteurs qui pourront proposer les améliorations qui leur paraissent correspondre au mieux aux enjeux de leurs pratiques. Les 3 **AMI** proposés sont les suivants :

- L'expérimentation d'un paiement à l'épisode de soins pour des prises en charge chirurgicales (EDS)
- L'expérimentation d'une incitation à une prise en charge partagée (Ipep)
- L'expérimentation d'un paiement forfaitaire en équipe de professionnels de santé en ville (Peps)

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page internet dédiée à l'innovation sur le site de l'ARS : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/innovation-en-sante-en-region-centre-val-de-loire>.

Nous vous invitons à diffuser très largement cette information et à vous saisir de cette opportunité pour proposer des projets contribuant à l'atteinte des objectifs du Projet Régional de Santé 2018-2022. Mes équipes restent évidemment à votre disposition pour toute question ou précision que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**La directrice générale de l'Agence  
Régionale de santé Centre-Val de Loire,**